

Bellevue

Votre mairie vous informe

No 51 – septembre 2020

P. 7 – Fermeture de la Poste

**La Marmotte 333 reprend
des services**

P. 8 – Route de Lausanne

**Réaménagement complet
et limitation à 30 km/h**

PP. 10-11 – Développement durable

**Ateliers zéro déchet et cap
sur l'énergie solaire**



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Mot de la mairie



Mylène Schopfer Sandoz
Conseillère administrative

CHERS BELLEVISTES,

C'est dans une ambiance et un contexte particuliers que j'ai pris mes fonctions de magistrate, auprès de mes collègues Anne-Catherine Hurny et Bernard Taschini, le 1er juin dernier.

Il n'est en effet pas fréquent d'entamer une législature en pleine pandémie et d'avoir été élue, le 15 mars dernier, la veille des décisions du Conseil fédéral de qualifier la situation en Suisse « d'extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies, de fermer les bars, restaurants et établissements de divertissement et de loisirs, et de réintroduire des contrôles aux frontières, avant la fermeture de celles-ci.

Fort heureusement, nous avons tout de même pu entrer en fonction à la date prévue et nous voir depuis lors régulièrement, d'abord par visioconférence, puis en présentiel après l'assouplissement des mesures sanitaires et dans le plus strict respect des normes prescrites.

Après discussions et réflexions durant cette période de grandes incertitudes, les circonstances nous ont amenés à annuler plusieurs manifestations prévues cet été : fête des promotions, animations festives du 1er août (dont la fête a été annulée par la Commune de Genthod, en charge de son organisation cette année), inauguration de la buvette à Port Saladin ou encore Ciné Gitana.

Notre priorité étant toujours, en plus du respect des directives fédérales et cantonales en la matière, de protéger la santé de la population et d'éviter autant que possible la propagation du virus.

L'économie a subi de manière drastique les conséquences liées au COVID-19 et les entreprises ont été frappées de plein fouet. Les commerces implantés à Bellevue n'ont pas été épargnés et pour les aider à traverser au mieux cette crise, la Commune et la Fondation communale pour la gestion et la construction de logements ont accordé le gel des loyers aux commerçants des locaux dont elles sont propriétaires pendant une période de trois mois et demi, s'étendant du 16 mars au 30 juin. Cette situation économique ne manquera malheureusement pas d'impacter les finances communales pour l'exercice 2020 et probablement les suivants, avec une baisse des recettes sur les personnes morales.

En ce qui concerne la plage Gitana, nous avons été contraints de fermer le site pour une période déterminée, puis d'en contrôler et restreindre l'accès à la fin du mois d'août, en raison de la recrudescence de circulation du virus, en fournissant à l'État, comme il l'a exigé, un plan de protection.

La situation est loin d'être maîtrisée et les incertitudes demeurent. Nonobstant ceci, le Conseil administratif poursuit son activité de manière soutenue et avec enthousiasme en lien avec les affaires courantes et les projets en cours, qui sont nombreux. La répartition des différents dicastères s'est déroulée dans une parfaite entente collégiale et selon les compétences et souhaits de chacun. C'est ainsi que j'ai repris les travaux et bâtiments, la sécurité, les sports et la gestion des déchets.

L'un des projets phares de cette législature est la construction d'un bâti-

ment communal et d'une auberge à Port-Gitana, dont le projet lauréat du concours d'architecture a été dévoilé au public en mai dernier. Le vernissage et l'exposition publique des projets, qui auraient initialement dû avoir lieu au mois d'avril, ont été repoussés au mois d'octobre. La construction du siège mondial de la banque Lombard Odier & Cie et des 295 logements à Champ-du-Château est le projet immobilier en cours le plus important depuis la réalisation des immeubles de la Roselière. Les travaux vont bon train et n'ont pas subi de retard malgré la fermeture des chantiers au printemps. Quant aux travaux routiers qui y sont liés, ils seront réalisés après les bâtiments, selon la procédure imposée par l'Office fédéral des routes (la route des Romelles étant propriété de la Confédération). Enfin, les travaux de réaménagement de la route de Lausanne devraient commencer début 2022, pour une durée de 2 ans. Le projet de requalification de cette route et de la place de la mairie ayant un impact certain sur les places de parcs à disposition, et le maintien d'une offre de stationnement suffisante pour desservir notamment les commerces et la future auberge communale étant indispensable, une étude concernant le stationnement au centre de la commune est en cours.

La gestion des déchets est un sujet sensible et compliqué. Les incivilités et le non-respect des prescriptions en matière de tri par certains communiens sont récurrents et inacceptables. Ce phénomène est malheureusement constaté dans la plupart des communes et s'est même aggravé avec la pandémie. À Bellevue pourtant, avec la multiplication des points de récupération, nous mettons tout en œuvre depuis des années pour faciliter la tâche des ménages et leur permettre de trier au mieux leurs déchets à proximité immédiate de leur domicile, sans oublier qu'ils peuvent ou doivent, selon les déchets à évacuer, se rendre à l'Espace de récupération des Chânets (ESREC).

La Commune poursuit ses actions pour que les habitants respectent les règles et préservent notre environnement. Celles-ci doivent malheureusement mais inévitablement passer dans certains cas par des sanctions administratives. Nous préférierions évidemment pouvoir uniquement compter sur la responsabilité et le civisme de chacun pour atteindre ce but.

Pour conclure, et malgré la situation exceptionnelle dans laquelle nous vivons, la Commune de Bellevue continue à tout mettre en œuvre pour offrir un cadre de vie agréable aux habitants, qui devront cependant s'armer de patience ces prochaines années et accepter les désagréments liés aux chantiers en cours ou futurs.

Je profite de remercier tout le personnel communal pour le travail qu'il accomplit, en particulier Daniele Todeschini, directeur du service technique, et son collaborateur Diego Gonzalez, qui assurent le suivi de tous les travaux et chantiers d'une manière exemplaire. Je me réjouis de travailler avec eux lors de cette législature, pour notre magnifique commune et ses habitants.

Bonne reprise ! ■

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Le nouveau Conseil municipal s'est réuni pour la première fois à l'occasion de la séance d'assermentation, dont l'ordre du jour était imposé par le Conseil d'État. Chaque conseiller municipal a prêté serment. Le bureau du Conseil municipal pour l'année 2020-2021 a également été élu par acclamation. Enfin, les commissions permanentes pour la Législature 2020-2025 ont été déterminées et leurs membres désignés (voir encadré ci-après). ■

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le Conseil municipal s'est réuni pour la deuxième fois de la Législature. Les décisions adoptées avaient pour délai référendaire le 11 septembre 2020 :

> Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes pour la Législature 2020-2025, acceptée à l'unanimité,
> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant plafonné de CHF 2'240'000.- (TTC) destiné à la réalisation de deux bâtiments (auberge et maison communale) à Port-Gitana, acceptée à l'unanimité,
> Délibération relative à la constitution d'un droit de superficie de second degré sur partie du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue dont bénéficie la société Batiflex Santé Zurcher & Marcante, sise chemin des Limites 1A, parcelle n° 3824 (Espace Santé), acceptée à l'unanimité, moins deux abstentions.

Le Conseil municipal a en outre procédé :

> À la nomination relative à la composition des instances du développement durable et des groupements intercommunaux de la Commune de Bellevue pour la Législature 2020-2025, acceptée à l'unanimité (voir encadré ci-après),

> À la nomination de Michel Favre en qualité de membre pour la Fondation de la Commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements jusqu'au 31 décembre 2020, suite à la démission de Sandra Schneider-Branco intervenue le 1er juin 2020, en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB, acceptée à l'unanimité,

> Au renvoi en commissions aménagement et sports, culture et loisirs du projet de motion intitulé « Rendons Gitana aux Bellevistes ». ■

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau du Conseil municipal est composé comme suit jusqu'au 31 mai 2021 :

> Dominique Anklin (BDA), président,
> Laurence Chong Bitz (PLR), vice-présidente,
> Sonia Gatti (PDC), membre,
> Virna Conti (UDC), membre.



D. Anklin



L. Chong Bitz



S. Gatti



V. Conti

CÉRÉMONIE DE PASSATION ET DISCOURS DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de la situation induite par le COVID-19, il n'a pas été possible de prendre congé des désormais anciens membres du Conseil municipal et d'accueillir les nouveaux membres en juin.

Dominique Anklin, désigné en tant que président du Conseil municipal le 2 juin dernier, a prononcé un discours dont vous trouverez ci-après la retranscription d'extraits :

« Madame le Maire, Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,

C'est un honneur pour moi de présider ce Conseil et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez en me conférant ce rôle pendant la première année de cette nouvelle législature.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection en remerciant chaleureusement les Conseillères et Conseillers municipaux, ainsi que les membres du Conseil administratif sortants, sans omettre le personnel communal, pour le travail accompli durant ces dernières années. Quant aux nouvelles et nouveaux élus, soit sept personnes, je me réjouis de les accueillir au sein de ce Conseil et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions. C'est une chance pour notre commune que de pouvoir compter sur des personnes qui s'engagent au service de toute la population belleviste. À cet égard, j'espère sincèrement que le renouvellement de notre Conseil municipal, avec plus d'un tiers de nouveaux élus et l'arrivée d'un quatrième groupe politique, sera pro-

pice à de riches débats démocratiques et respectueux des opinions de chacun, sans pour autant entraver l'indispensable recherche de consensus dans l'intérêt de toute la collectivité.

À défaut de me livrer à un bilan exhaustif de la législature écoulée, au cours de laquelle beaucoup de décisions ont été prises à l'unanimité ou avec une large majorité, j'aimerais relever quelques éléments importants qui continueront à nous occuper ces prochaines années. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, je mentionne le plan directeur communal, le plan sectoriel des infrastructures (PSIA), ainsi que le plan localisé de quartier (PLQ) du Champ-du-Château qui vont être progressivement mis en œuvre.

S'agissant des nouveaux équipements publics, je relève les études menées pour agrandir l'école primaire et finaliser l'aménagement des préaux, ainsi que la construction du club house de Port Saladin, sans oublier l'aménagement du bord du lac sur les parcelles que la Commune a acquises à Port-Gitana et l'aboutissement du concours d'architecture pour réaliser un nouvel édifice public, constitué de deux bâtiments mitoyens, sur cet emplacement exceptionnel.

Dans le domaine de la mobilité, je rappelle l'extension des zones 20 km/h et 30 km/h, la création de cheminements piétons et de trottoirs, la mise en service du Léman Express et la modification de la ligne Z, ainsi que plusieurs études visant à moderniser le réseau routier, en particulier la requalification de la route de Lausanne et la création d'une future piste cyclable le long de la route de Colovrex.

En ce qui concerne l'environnement, je souligne avec grande satisfaction l'obtention du label Cité de l'Énergie Gold qui a notamment été rendue possible par la concrétisation de nombreuses actions durables inscrites

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025

Commission	Présidence	Vice-présidence	Membres
Finances et administration	Robert Schiavo (PLR)	Dominique Anklin (BDA)	Yvette Clivaz Beetschen (BDA) Marilyne Tozar (BDA) Jean-Jacques Cartier (PLR) Caroline Gagliardi (PLR) Sonia Gatti (PDC) Virna Conti (UDC)
Sociale	Anne Thorel Rüegegger (BDA)	Laurence Chong Bitz (PLR)	Grégoire Delaloye (BDA) Mariella Zolfanelli (BDA) Marco Pais (PLR) Raphaël Escalera (PLR) Jean Daniel Viret (PDC) Virna Conti (UDC)
Bâtiments, travaux et sécurité	Jean-Marc Carrillo (PLR)	Marilyne Tozar (BDA)	Yvette Clivaz Beetschen (BDA) Léonie Fallet (BDA) Marco Pais (PLR) Sébastien Fabbi (PLR) Sonia Gatti (PDC) Virna Conti (UDC)
Sports, culture et loisirs	Sonia Gatti (PDC)	Pierre-André Guerne (BDA)	Grégoire Delaloye (BDA) Mariella Zolfanelli (BDA) Virna Conti (UDC) Sébastien Fabbi (PLR) Jean-Marc Carrillo (PLR) Laurence Chong Bitz (PLR)
Aménagement	Dominique Anklin (BDA)	Jean-Jacques Cartier (PLR)	Pierre-André Guerne (BDA) Anne Thorel Rüegegger (BDA) Robert Schiavo (PLR) Caroline Gagliardi (PLR) Jean Daniel Viret (PDC) Virna Conti (UDC)

dans l'Agenda 21 communal, la renaissance des nants, ainsi que la création de nouveaux points de collecte des déchets.

Je note également la ferme opposition concertée des autorités communales de Bellevue et de Collex-Bossy à un projet surdimensionné de décharge cantonale de type A planifiée sur leur territoire.

Dans le domaine social, beaucoup d'efforts ont été consacrés pour assurer le bon fonctionnement de l'école, du parascolaire et de la crèche, ainsi que de la halte-garderie, afin de répondre aux besoins des enfants et des parents. En outre, je constate avec plaisir que le nombre important de naturalisations effectuées a permis à notre commune d'accueillir de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens.

Pour terminer avec la culture et les loisirs, je salue la tenue bisannuelle en alternance des festivals Country et de Festibel', l'organisation de Ciné Gitana, ainsi que le soutien aux activités des nombreuses associations locales qui contribuent activement au « bien vivre ensemble » des habitants de Bellevue.

À partir d'aujourd'hui, une page de notre histoire communale se tourne et il nous appartient d'en écrire collectivement une autre; ceci dans un contexte qui va fortement évoluer dans les cinq ans à venir. En effet, la population va croître d'environ mille habitants et notre commune très dynamique va offrir plus de deux mille emplois supplémentaires sur son territoire, notamment sur le site du Champ-du-Château. Cette perspective engendre un nouveau défi: celui de l'intégration de ce nouveau quartier et de sa population dans les tissus urbain et socio-culturel de notre commune en pleine expansion depuis le début des années 2000.

PERSONNEL COMMUNAL



Bienvenue à Laure Combremont

Le service des espaces extérieurs compte une nouvelle personne depuis le 1er juin 2020. Laure Combremont est la première femme dans l'équipe et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle expérience.

COMPOSITION DES INSTANCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025

Instance	Présidence	Vice-présidence	Membres
GIC (crèche)			Anne Thorel Rüegsegger (BDA) Laurence Chong Bitz (PLR)
GIVB (Vigne blanche)			Sandrine Brugger (PLR) Marilyne Tozar (BDA) Flavia Renevey (PDC)
GICORD (compostage)			Léonie Fallet (BDA)
GISMB (stade Marc Burdet)			Aymen Merzouk (PDC) Jean-Jacques Cartier (PLR)
GLRD (Législatifs)			Un membre du bureau du CM et Dominique Anklin (BDA)
Comité de pilotage DD	Jean Daniel Viret (PDC)	Léonie Fallet (BDA)	Raphaël Escalera (PLR) Virna Conti (UDC)
Groupe DD	Jean Daniel Viret (PDC)	Léonie Fallet (BDA)	Grégoire Delaloye (BDA) Pierre-André Guerne (BDA) Caroline Gagliardi (PLR) Marco Pais (PLR) Raphaël Escalera (PLR) Virna Conti (UDC)

Ce développement soutenu va nécessiter la construction de nouveaux équipements publics, tels que la maison et l'auberge communales, ainsi qu'un réaménagement du centre du village au profit des infrastructures scolaires et parascolaires. Par ailleurs, de grands chantiers, tels que la requalification des routes de Lausanne, des Romelles et, probablement, de Colovrex vont se dérouler pendant plusieurs années et impacter fortement la mobilité sur notre territoire. En conséquence, il s'agira de favoriser le transfert modal au profit des transports publics et de la mobilité douce, afin de réduire au minimum les perturbations du trafic routier pendulaire et les nombreuses nuisances qu'il engendre pour les riverains.

En raison des divers projets cantonaux en cours et à venir qui concernent notamment l'aménagement du territoire et le logement, la mobilité, la gestion des déchets et les décharges, le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les courbes de bruit induites par le PSIA, etc. notre Commune va devoir faire évoluer et compléter ses instruments de planification locale avec une vision intégrée. À cet égard, il conviendra d'intensifier la collaboration avec les autres communes de la rive droite. Il s'agira aussi de revisiter notre Agenda 21 communal en y intégrant de nouvelles actions audacieuses. L'enjeu majeur pour Bellevue sera de maîtriser son développement à moyen et long terme en garantissant à sa population une

qualité de vie à la hauteur de ses légitimes attentes !

Pour réaliser ces projets d'envergure, la Commune devra consentir à des investissements conséquents qui vont inévitablement augmenter son endettement à court terme. De la même manière, la croissance de la population va engendrer des prestations supplémentaires et générer de nouvelles charges. Bien que les finances communales soient saines et les perspectives fiscales réjouissantes avec l'arrivée de nouveaux contribuables, il faudra veiller aux effets conjugués de la réforme de l'imposition des entreprises et d'un ralentissement de l'économie suite à la crise sanitaire COVID-19, dont il est difficile d'estimer les impacts sur les revenus fiscaux. Dès lors, il s'agira plus que jamais de dégager des priorités politiques quant à la manière d'utiliser au mieux les deniers publics !

Pour terminer, la crise sanitaire que nous subissons actuellement et le changement climatique que nous vivons depuis quelques temps constituent des opportunités pour reconsidérer notre mode de vie en nous recentrant sur la proximité et la solidarité, ainsi qu'en nous engageant plus résolument dans la transition écologique, afin de préserver notre planète et les générations à venir.

Conscient que les défis que nous devons relever ensemble sont aussi exigeants que passionnants, je me réjouis d'ores et déjà de notre fructueuse collaboration au service de notre belle commune.»

Vive Bellevue !
Dominique Anklin, président
du Conseil municipal ■

LA MARMOTTE 333 REPREND DES SERVICES DE LA POSTE



En raison de la baisse de fréquentation, mais aussi pour s'adapter aux modes de vie actuels, la Poste a décidé de fermer sa filiale traditionnelle à Bellevue.

Dès le 5 octobre 2020, les habitants de Bellevue pourront effectuer leurs transactions postales auprès de la filiale en partenariat implantée dans l'épicerie Marmotte 333, sise route de Lausanne 333, à côté de l'actuel office de poste.

DES HORAIRES ÉLARGIS ET UN AUTOMATE À COLIS

Dans la nouvelle filiale en partenariat, les clients pourront continuer à **acheter des timbres, envoyer des lettres ou effectuer leurs paiements**, tout en bénéficiant des horaires d'ouverture élargis de la Marmotte 333, du lundi au vendredi de 9h à 21h, et le samedi et le dimanche de 16h à 21h. Afin de compléter cette offre, un automate à colis My Post 24 a été installé à quelques mètres de l'épicerie, permettant aux clients d'envoyer et de recevoir leurs paquets au jour et à l'heure souhai-

tée. Indépendamment, cet automate est en fonction depuis mi-août.

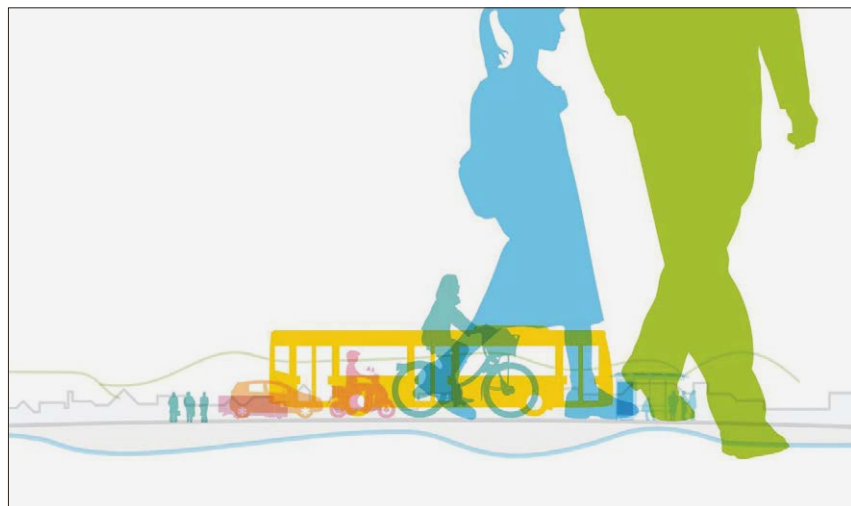


L'implantation de la filiale en partenariat à la Marmotte 333 a fait l'objet de plusieurs rencontres entre le Conseil administratif, la Fondation de la Commune de Bellevue pour la gestion et la construction de logements et la Poste, afin de trouver la meilleure solution pour toutes les parties prenantes.

Des journées d'information se tiendront du mardi 22 au vendredi 25 septembre de 9h à 11h30 devant la Poste. ■

Technique, bâtiments et services extérieurs

SÉANCE PUBLIQUE: RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LAUSANNE



Bellevue est traversée par des axes routiers importants, dont la route de Lausanne. La circulation, tant des véhicules motorisés, des transports publics, des piétons que des vélos, est dense et continue tout au long de la journée.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route et harmoniser le centre du village, l'office cantonal de génie civil et l'office cantonal des transports ont développé un projet de requalification de la route de Lausanne sur le tronçon compris entre le giratoire de la route de Collex et le chemin des Mollies.

Ce réaménagement a notamment pour objectif d'améliorer la sécurité des piétons en aménageant de larges trottoirs, d'une largeur de 2 à 3.5 mètres,

additionnés de pistes cyclables de 1.5 mètre de large. Afin de réduire le bruit, le projet prévoit une limitation de vitesse à 30 km/h et la pose de revêtement bitumineux phonoabsorbant. Un alignement d'arbres est également prévu au centre de la chaussée. Dans la mesure de possible, le maximum de places de stationnement sera maintenu.

Une séance publique à l'attention des habitants a eu lieu le 16 septembre à la salle communale en présence des autorités communales de Genthod et de Bellevue, ainsi que des techniciens en charge du projet.

Les travaux, d'une durée de deux ans, commenceront en 2022. ■

PRESCRIPTIONS POUR LES PISCINES CHAUFFÉES

Conformément à la loi genevoise sur l'énergie, le chauffage de piscines extérieures n'est autorisé que si le système de chauffage est exclusivement alimenté par des énergies renouvelables ou de rejets de chaleur.

Lors de l'installation d'une piscine extérieure chauffée ou de sa modification, le propriétaire doit demander une autorisation à l'office cantonal de l'énergie à l'attention de Cyril Ubaud (coordonnées ci-après).

La demande d'autorisation sera approuvée dans le cas où le chauffage est alimenté par une source d'énergie renouvelable, notamment :

- > des panneaux solaires thermiques,
- > des rejets de chaleur inutilisables autrement,
- > une pompe à chaleur dont la consommation électrique est compensée par des panneaux solaires photovoltaïques en tout temps.

Dans ce dernier cas, si la pompe à chaleur vient également en remplacement de l'installation de production de chaleur à énergie fossile du bâtiment d'habitation attenant, le propriétaire peut bénéficier de subventions.

Tout contrevenant à la loi peut s'exposer à des mesures ou des sanctions administratives allant de CHF 100.- à 60'000.- ou la mise hors service des installations litigieuses.

Informations et/ou demande d'autorisation auprès de:

Office cantonal de l'énergie
Cyril Ubaud
cyril.ubaud@etat.ge.ch
022 327 93 60 ■

EXPOSITION DU CONCOURS GITANA



Le projet « Chat Blanc Chat Blanc » des architectes Robin Bader et Constance Leroy a remporté, le 6 mars dernier, le concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle auberge et d'un bâtiment communal à Port-Gitana. Ouverts sur l'extérieur et avec une vue sur le lac, ces deux bâtiments proposent une architecture résolument moderne, épurée et à l'apparence boisée.

Vous souhaitez découvrir le futur visage de Port-Gitana ?

Une exposition, avec la présentation du projet lauréat, ainsi que les autres projets soumis pendant le concours, aura lieu du jeudi 15 au vendredi 23 octobre à la salle communale. Les horaires seront communiqués sur le site internet communal. ■

UNE ABEILLE GÉANTE AU PARC SIMON-EGGLY



Une abeille géante a pris ses marques au parc Simon-Eggly depuis quelques semaines... mais rassurez-vous, il s'agit d'une abeille en mosaïculture, soit un art floral horticole.

Cette structure, réalisée avec patience et minutie par le service des espaces extérieurs, a été installée à proximité des ruches présentes dans le parc. ■

TRAVAUX : UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE AUX AIGLONS

Au vu des prévisions d'effectifs d'élèves à l'école primaire de Bellevue, une salle de classe est en cours de construction dans le bâtiment des Aiglons, en remplacement de la terrasse.

Développement durable et déchets

NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE À LA ROSELIÈRE ET AU CHEMIN RILLIET



Dans le cadre de la stratégie communale sur la gestion des déchets, une nouvelle déchetterie enterrée a été installée au chemin Rilliet. Elle contient des bennes pour les ordures ménagères, le PET, le verre, le papier et le carton, le fer blanc et l'aluminium, les déchets de cuisine, les piles et les capsules de café. Ce point de récupé-



ration est destiné prioritairement aux nouveaux habitants du chemin Rilliet, ainsi qu'aux habitations proches des Tuilots, des Tuileries et de la Chênaie.

Le quartier de la Roselière compte également trois nouvelles bennes pour les ordures ménagères et un point de récupération pour le papier et le carton le

long du chemin du même nom en remplacement des bennes de 800 litres.

La propreté sur les points de collecte est l'affaire de tous. Avec la création de ces nouveaux points de collecte, la Commune a pour objectif de limiter la saturation des bennes, tout en respectant le calendrier des levées par l'entreprise Retripa. Les déchetteries sont ouvertes les jours ouvrables de 8h à 19h. Tout dépôt hors de ces structures ou en dehors des heures d'ouverture des lieux de récupération est passible **d'une amende administrative d'un montant minimum de CHF 200.-** et pouvant aller jusqu'à CHF 400'000.-. Le montant est fixé en fonction du déchet, du moment du dépôt et du site selon le règlement communal relatif à la gestion des déchets LC 06 9 11. ■

OSEZ FAIRE LE PAS VERS L'ÉNERGIE SOLAIRE !

Les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Céligny et Prégny-Chambésy proposent un appel d'offres groupé pour les propriétaires de villas



L'installation de panneaux photovoltaïques mêle différents corps de métiers et implique souvent des démarches administratives lourdes. L'exercice devient alors souvent

décourageant pour les propriétaires de villas.

En collaboration avec les SIG-éco 21 et l'office cantonal de l'énergie, la Commune de Bellevue s'engage en faveur de la transition énergétique et souhaite **promouvoir le développement de l'énergie solaire auprès de ses habitants** en facilitant les démarches.

Cette ambition se concrétise par l'organisation d'un appel d'offres groupé par un bureau d'ingénieurs spécialisés pour des propriétaires souhaitant installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de leur villa. Le principe est donc d'obtenir un groupe de propriétaires intéressés pour une démarche collective. Un appel d'offres

groupé permettra d'obtenir la solution la plus adaptée, grâce à la mise en concurrence d'installateurs permettant un rabais d'échelle. Qui plus est, la supervision des SIG-éco21 et de l'office cantonal de l'énergie simplifieront bon nombre de démarches administratives.

D'un point de vue financier, la Commune de Bellevue a décidé de prendre en charge les frais d'études du bureau d'ingénieurs spécialisés et d'octroyer des subventions aux propriétaires faisant le pas vers l'énergie solaire.

Pour plus d'informations :

Service technique

022 959 88 23

technique@mairie-bellevue.ch ■

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE, C'EST QUOI?



En 2020, la rubrique développement durable du journal communal met à l'honneur la gestion différenciée. Cette méthode consiste à réaliser un entretien adapté des espaces verts en milieu urbain selon leur potentiel écologique, leur usage et leur fonction culturelle, sociale ou biologique. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit.

Le service des espaces extérieurs entretient différents espaces verts sur la commune en suivant le principe de gestion différenciée. C'est notamment le cas sur la partie du **chemin du Poisat** qui longe le cimetière. Des surfaces de gazon fleuri apportent de la diversité et de la couleur dans cette zone de sentier et de promenade. ■

UN AQUACLIC OFFERT PAR MÉNAGE BELLEVISTE



Pour réduire plus simplement votre consommation en eau, optez pour AquaClic, un économiseur d'eau qui

s'adapte à tout robinet standard. La consommation d'eau et d'énergie pour l'eau chaude est réduite de moitié: 6 litres d'eau par minute au lieu de 10-17 litres.

Fabriquée en Suisse, il s'installe facilement grâce à son adaptateur universel et produit un jet plein sans éclaboussures.

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Commune offre un AquaClic par ménage belleviste. Pour l'obtenir, il suffit de passer en mairie pendant les heures d'ouverture de réception. ■

ATELIER ZÉRO DÉCHET



Vous voulez découvrir des idées pratiques pour réduire vos déchets? L'association ZeroWaste Switzerland propose trois ateliers sur Bellevue cet automne. Les ateliers auront lieu le jeudi soir de 19h à 21h à la salle les Aiglons:

- > **Atelier 1** : 24 septembre, Nourriture et boissons
- > **Atelier 2** : 29 octobre, Beauté, hygiène et nettoyage
- > **Atelier 3** : 19 novembre, Bureau, maison, énergie, vacances, cadeaux

Inscription obligatoire sur le site www.zerowasteswitzerland.ch ■

DERNIÈRE LEVÉE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS DE L'ANNÉE



La dernière levée de l'année 2020 est prévue le **jeudi 15 octobre**. Les déchets encombrants, la ferraille et le bois doivent être déposés en bordure de voie ou aux déchetteries enterrées dès 18h le mercredi soir précédent la levée et jusqu'à 7h le jour du ramassage. Le matériel électroménager et électronique ne fait pas partie des déchets encombrants.

En dehors des levées organisées par la Commune, vous pouvez déposer vos déchets encombrants à l'ESREC des Chênats.

Tout dépôt de déchet encombrant en dehors des levées est passible d'une amende administrative d'un montant minimum de CHF 200.- et pouvant aller jusqu'à CHF 400'000.-. ■

Culture et loisirs

LES ENFANTS DU PÊCHEUR ONT 130 ANS



En haut : œuvre après restauration. En bas : dégâts sur la toile avant restauration.

Exposé dans le bâtiment Colovracum, à l'entrée de la salle du Conseil municipal, le tableau « Les enfants du pêcheur » de Gustave de Beaumont (1851-1922) est propriété de la Com-

mune depuis 1967, suite à un legs de la veuve d'Edmond Racheter. Ce dernier a été maire de Bellevue de 1937 à 1962.

Cette œuvre a 130 ans cette année puisqu'elle a été réalisée sur les bords du Léman, à Tourronde, à l'été 1890. D'ailleurs, une magnifique brochure, éditée en 2015, détaille l'été qu'a passé l'artiste par le biais de croquis et d'extraits de lettres échangées avec sa femme restée au foyer (Correspondances Gustave de Beaumont, Tipografia Menini, 2015).

Le temps ayant fait son effet, les dégâts sur cette toile étaient importants sans pour autant s'avérer irrémédiables. Ainsi, cet été, Christine Serre, restauratrice d'art, a été mandatée pour sa restauration.

Les étapes ont été nombreuses et délicates :

- > décrocher le tableau,
- > désencadrer la toile,
- > retendre la toile,
- > fixer la couche picturale autour des lacunes,
- > enlever les différentes pièces inappropriées et des repeints (de malheureuses tentatives avaient été opérées par des amateurs il y a bien longtemps),
- > poser des pièces de renfort sur les déchirures,
- > nettoyer la toile et la dévernir,
- > mastiquer des manques,
- > retoucher des lacunes,
- > vernir puis appliquer une couche finale satinée (anti UV),
- > remettre la toile dans son cadre,
- > mettre en place un système de fixation plus stable,
- > raccrocher le tableau.

Avant l'intervention, il a fallu procéder à une estimation de l'œuvre pour des questions d'assurance et de responsabilité, ce dont Coraline Guyot, experte de l'artiste Gustave de Beaumont, a été chargée.

Bien que l'opération de restauration a été plus coûteuse que la valeur actuelle estimée de l'œuvre, la Commune a souhaité préserver et valoriser son patrimoine, tout comme elle le fait en restaurant ses bâtiments historiques par exemple.

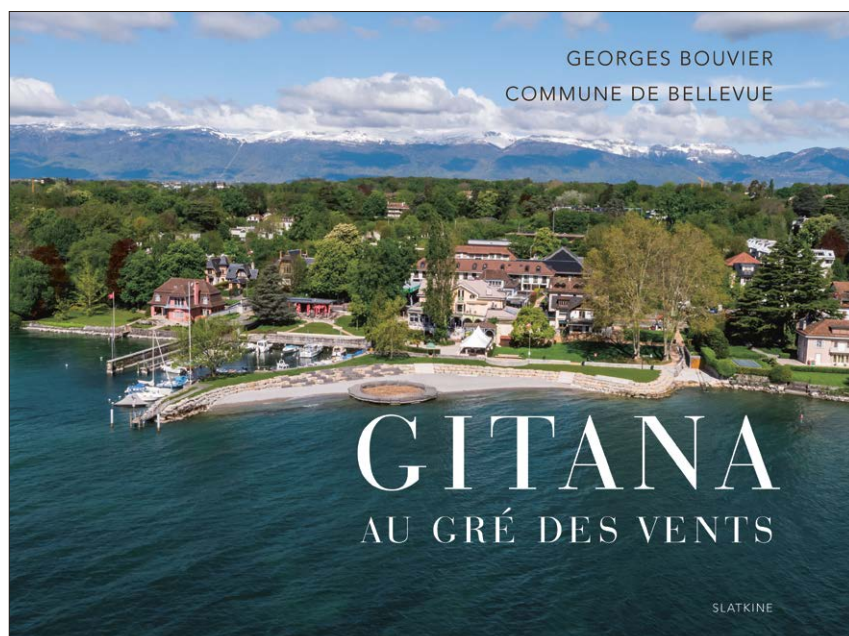
Si vous avez l'occasion de vous rendre dans le bâtiment Colovracum, prenez quelques instants pour l'admirer car le résultat est lumineux. ■

BOURSE D'AIDE À L'ILLUSTRATION ET À LA CRÉATION DE BANDE DESSINÉE

La Ville et le Canton de Genève mettent au concours une bourse d'aide à la création de bande dessinée et une bourse d'aide à l'illustration avec un délai au jeudi 1er octobre 2020.

Retrouvez toutes les conditions sur www.ge.ch.

UN LIVRE SUR L'HISTOIRE DE PORT-GITANA



Sous l'impulsion de l'ancien conseiller administratif Daniel Fabbi, la Commune a co-rédigé un ouvrage intitulé «Gitana au gré des vents» avec Georges Bouvier, passionné d'histoire et maire de Bellevue entre 1983 et 1995.

D'une beauté incontestable, Port-Gitana est un lieu rempli d'histoires toutes aussi envoûtantes les unes que les autres ! Ce livre vous permettra de découvrir Port-Gitana du 19e siècle à nos jours, à travers la passion du lac de la baronne Julie de Rothschild, l'amour

du spectacle de la famille Guichard et la volonté des autorités de la Commune de Bellevue d'offrir aux habitants un accès de qualité au lac.

Une belle invitation à un voyage dans le temps, avec des perspectives pour les années à venir. Les histoires de Port-Gitana ne sont pas prêtes de s'arrêter...

Le livre est édité par les Éditions Slatkine. Il est en vente à la réception au prix de CHF 30.-. ■

LES APREM' ET SOIRÉES TOUS EN JEUX REVIENNENT



Après une longue pause, les aprem' et soirées Tous en Jeux reviennent pour vous faire découvrir des jeux de société en famille ou entre amis les samedis :

- > 26 septembre de 18h à minuit (horaire réduit exceptionnellement)
- > 28 novembre de 15h à minuit
- > 16 janvier de 15h à minuit
- > 6 mars de 15h à minuit
- > 17 avril de 15h à minuit

Ces rencontres ont lieu au bâtiment les Aiglons. ■

FÊTE DE L'ESCALADE

Le mois de décembre rime aussi avec la fête de l'Escalade ! Le Club des Bellevistes vous attend le **vendredi 11 décembre** avec votre plus beau déguisement pour partager un moment convivial et chaleureux. Programme disponible prochainement.

COVID-19

En raison du COVID-19, et selon l'évolution de la situation, les manifestations ou les activités organisées sur la commune peuvent être annulées ou reportées. Le site internet communal est mis à jour en conséquence.

Social et jeunesse

CONSULTATION JURIDIQUE INDIVIDUELLE



Vous avez besoin d'un conseil ou d'un avis juridique ? Tous les premiers jeudis du mois de 17h à 19h, un avocat breveté se tient à votre disposition pour une consultation individuelle de 30 minutes au cours de laquelle toute question juridique pourra être abordée.

Pour bénéficier de ce service, vous devez préalablement prendre rendez-vous à la réception de la mairie pendant les heures d'ouverture. Un émolument de CHF 30.- sera perçu, ainsi qu'une caution de CHF 50.-. Cette caution sera restituée à l'issue du rendez-vous. ■

TRANSPORT GRATUIT JUSQU'AU CENTRE COMMERCIAL DE BALEXERT

Après plusieurs mois d'interruption, le service de transport gratuit jusqu'au centre commercial de Balexert pour les personnes âgées a repris son activité tous les premiers mardis du mois.

Un minibus attend les participants à deux arrêts, soit à 14h40 sur le parking de la Vigne Blanche, soit à 14h45 sur le parking de la mairie. Le retour est fixé à 17h du centre commercial. Une assistante sociale est présente tout au long de la sortie et **le port du masque est obligatoire pendant tout le trajet.**

Prochaines sorties :

- > Mardi 6 octobre
- > Mardi 3 novembre
- > Mardi 1er décembre ■

DISTRIBUTION DE PANIERS DE NOËL

Chaque année, le service social organise une distribution de paniers de Noël pour les familles inscrites à l'Hospice général ou au service des prestations complémentaires. Afin de mettre à jour la liste des bénéficiaires, les personnes concernées peuvent venir s'annoncer, munies d'une attestation, auprès de la réception de la mairie.

Informations pratiques

FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte exotique originaire d'Asie du sud-est, introduit accidentellement en Europe en 2004. Il est actuellement en expansion en France

et a été signalé pour la première fois à Genève cet été.

Cette espèce représente une menace importante pour l'environnement puisqu'elle s'attaque aux ruches des abeilles domestiques. L'office cantonal de l'agriculture et de la nature a mis en place des mesures pour assurer sa détection précoce, prévenir sa progression et empêcher son implantation. Les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

> Sa taille (soit 2-3 cm) est comprise entre celle du frelon européen et des

guêpes communes.

> L'avant du corps est très sombre, comme fumé, avec un contraste jaune vif moins marqué que pour les espèces indigènes.

> Il n'a pas de points noirs latéraux sur l'abdomen. Son extrémité est souvent marquée d'un motif rappelant deux yeux jaunes en amande.

> Les nids du frelon asiatique sont caractérisés par leur taille remarquable (jusqu'à 80 cm de diamètre) et sont souvent perchés haut dans les arbres. Ils sont sphériques ou ovoïdes.

Si vous observez un nid, n'essayez pas de le détruire vous-même, contactez le service cantonal de la biodiversité au 022 388 55 40. ■

PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI



Ne pas laisser dehors des objets bâches, jouets, pneus... qui pourraient attirer de petites tiques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent de nombreux insectes prédateurs du moustique tigre.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Mettre un couvercle sur tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, puits de parois, etc.).



Comblir avec du sable les espaces qui contiennent inévitablement de l'eau.



Inutile de chlorer de façon accrue la piscine de jardin : le moustique tigre évite les gros volumes d'eau.



Respecter les plans d'eau naturels où les prédateurs du moustique tigre l'empêchent de s'implanter.



JARDINS ET BALCONS :

Éviter les nuisances du moustique tigre implique de nouvelles habitudes.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération.
- Il peut voler sur plusieurs mètres dans un tuyau pour trouver de l'eau.



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Dès la mi-octobre, si vous avez entre 18 et 65 ans, vous pourrez vous faire vacciner contre la grippe à la pharmacie de Bellevue le lundi et le mardi. Le prix total est de CHF 39.20 (vaccin CHF 19.20, injection CHF 20.-). ■

MASQUES EN VENTE À LA MAIRIE



Des masques sont en vente à la réception de la mairie au prix de CHF 4.- le paquet de 10 masques.



En savoir plus et signaler les moustiques suspects :
www.ge.ch/moustique-tigre

Agenda

SEPTEMBRE 2020

Jeudi 24	Atelier zéro déchet « nourriture et boissons », salle les Aiglons, 19h.
Samedi 26	Aprem' et soirée jeux de Tous en Jeux, salle les Aiglons, 18h-minuit.
Dimanche 27	Votation populaire, local de vote, 10h-12h.

OCTOBRE 2020

Mardi 6	Sortie des aînés à Balexert, départ 14h40 parking Vigne Blanche ou 14h45 parking mairie.
Mardi 6	Séance du Conseil municipal, salle F. Borgel-Court, 20h.
Jeudi 15	Levée des déchets encombrants.
15.10 - 23.10	Exposition des projets du concours Gitana, salle communale.
19.10 - 23.10	Vacances scolaires.
Jeudi 29	Atelier zéro déchet « beauté, hygiène et nettoyage », salle les Aiglons, 19h.

NOVEMBRE 2020

Mardi 3	Sortie des aînés à Balexert, départ 14h40 parking Vigne Blanche ou 14h45 parking mairie.
Mardi 10	Séance du Conseil municipal, salle F. Borgel-Court, 20h.
Jeudi 19	Atelier zéro déchet « bureau, maison, énergie, vacances et cadeaux », salle les Aiglons, 19h.
Samedi 28	Aprem' et soirée jeux de Tous en Jeux, salle les Aiglons, 15h-minuit.
Dimanche 29	Votation populaire, local de vote, 10h-12h.

DÉCEMBRE 2020

Vendredi 11	Fête de l'Escalade du Club des Bellevistes, salle communale.
-------------	---

Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329
Case postale 44
1293 Bellevue
T 022 959 88 20
F 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 9h à 13h
Jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et
édité par la Commune de Bellevue.
Il paraît quatre fois par an, en mars,
juin, septembre et décembre.

**La rédaction invite les associations
communales** qui souhaiteraient
publier des informations dans le journal
à transmettre leurs textes
d'ici le 10 novembre 2020 à l'adresse :
info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos/illustrations :
Commune de Bellevue, État de Genève,
images libres de droit, Tous en Jeux,
ZeroWaste Switzerland, SIG.

Graphisme :
Z+Z, www.zplusz.ch

Impression :
Atar Roto Presse SA

Imprimé en Suisse à 1'380 exemplaires
sur papier FSC 100% recyclé

